

Département : SAVOIE
Arrondissement : ALBERTVILLE
Commune : VAL D'ISERE

Envoyé en préfecture le 07/05/2019
Reçu en préfecture le 07/05/2019
Affiché le 07/05/2019
ID : 073-217303049-20190429-2019_04_08-DE



L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 29 avril à 18h00

DELIBERATION N° 2019.04.08

Le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ISERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc BAUER, Maire.

Présents : M. Gérard **MATTIS**, Mme Emmanuelle **VAUDEY**, M. Michel **BOBBI**, Mme Audrey **NALIN**, M. Sébastien **FRISON**, Mme Denise **BONNEVIE**, M. Didier **BONNEVIE**, M. Jean Charles **BORASO**, Mme Florence **COSTERG**, Mme Jane **GRIFFITHS**, Mme Marie Laure **MATTIS**, M. Nicolas **MORIANO**, M. Pascal **NARBONI**, Mme Corinne **REVERSADE**, M. Philippe **BOREL**, Mme Dominique **MAIRE**, M. Patrick **MARTIN**,

Absents : M. Marc **BAUER**, Mme Véronique **PESENTI GROS** (procuration à M. Patrick **MARTIN**)

Secrétaire de séance : M. Didier **BONNEVIE**

La convocation a été envoyée le 23 avril 2019
La convocation a été affichée le 23 avril 2019

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

OBJET : Régie des Pistes et de la Sécurité – Compte Administratif 2018 – Affectation du résultat 2018.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ainsi que les textes subséquents ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-31, L.2122-21 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU la délibération n° 2018.03.14 du 27 mars 2018 approuvant le budget primitif le Régie des Pistes et de la Sécurité pour l'exercice 2018 ;

Entendu l'exposé présenté par Monsieur **MATTIS**, 1^{er} adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Régie des Pistes et de la Sécurité Pour l'exercice 2018 tel que diffusé et joint à la présente délibération.

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître, en résultat de clôture de l'exercice :2018,

Un excédent de fonctionnement de 373 492.71 € € affecté : à l'équilibre du budget de fonctionnement 2019.

Une déficit d'investissement de 139 434.54 € affecté à l'équilibre du budget d'investissement 2019.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marc BAUER

Pour le Maire empêché

Par délégation

Gérard MATTIS

1^{er} adjoint au Maire

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.